



- 13 POLITIQUE *Le nouveau dilemme du PDC*
- 13 JUSTICE *Un internement problématique*
- 15 MÉDIAS *Pierre Berset a rendu le micro*
- 17 FRIBOURG *Le Conseil communal privé de jetons*
- 17 FRIBOURG *Solidarité Femmes fête ses 30 ans*
- 19 BULLE *Une jeune Eglise évangélique s'installe*

De l'émotion au moment des adieux



La coopérative recherche des toits d'au moins 600 m², comme ici à Guin, pour installer ses centrales solaires. CHARLES ELLENA-A

Appel aux citoyens pour doper le solaire

ÉNERGIE • *La coopérative Optima Solar Fribourg-Freiburg cherche des toits dans le canton de Fribourg. Son objectif: produire du courant électrique à base d'énergie solaire grâce à l'argent levé auprès de citoyens.*

THIBAUD GUISAN

Investir une partie de son épargne dans la mise en place de centrales solaires: c'est l'option que propose Optima Solar Fribourg-Freiburg. La coopérative, fondée en avril 2015, veut lancer un mouvement citoyen pour doper la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques.

La structure, qui s'est présentée hier à la presse, s'inspire d'un modèle développé dans le canton de Soleure (lire ci-dessous). Son président, Bruno Marmier, lance un appel: la coopérative cherche des toits dans tout le canton. «L'objectif est de lancer deux constructions en 2016», expose le responsable, qui exerce également la fonction de conseiller communal à Villars-sur-Glâne (Verts).

Sans emprunt

Critères à satisfaire: proposer des surfaces d'au minimum 600 m², bien exposées au soleil et coiffant des bâtiments pouvant consommer au moins la moitié du courant produit. «Le but est

de construire et d'exploiter des centrales solaires rentables. Il faut qu'elles aient une certaine taille.» Des bâtiments publics (écoles, cycles d'orientation, etc.), industriels ou agricoles sont évoqués parmi les supports potentiels.



«L'objectif est d'élargir la base favorable à une transition énergétique»

SUSANA JOURDAN

Pas question pour la coopérative, dont les responsables sont bénévoles, de recourir à l'emprunt bancaire. Les centrales doivent être entièrement financées par des capitaux propres. L'argent sera levé auprès des citoyens qui feront l'acquisition de parts sociales. Leur valeur s'élève aujourd'hui à 1012 francs (valeur initiale 1000 francs). «Notre motivation est de permettre aux nom-

breuses personnes qui le souhaitent, de participer à la transition énergétique même s'ils n'ont pas de toit», expose Bruno Marmier. «Parce qu'ils sont locataires ou habitent dans une propriété par étages (PPE) ou alors parce qu'ils sont propriétaires d'un toit dans un périmètre protégé.»

La coopérative fribourgeoise, qui compte dix-neuf associés fondateurs, peut déjà compter sur des souscriptions pour un montant total de près de 60 000 francs. A titre d'exemple, la construction d'une installation de 600 m² de panneaux photovoltaïques coûte environ 215 000 francs, pour une production annuelle de 110 000 kWh (équivalent à la consommation de 30 ménages). Les frais d'installation seront entièrement couverts par la coopérative. «La priorité est maintenant de trouver des toits.

Ensuite, nous relancerons une campagne de souscriptions», résume Laurent Thévoz, secrétaire de la coopérative et député vert au Grand Conseil fribourgeois.

Le propriétaire s'engage à mettre à disposition son toit pour une durée de 25 à 30 ans. «Il reçoit 5% de l'investissement en parts sociales», détaille Bruno Marmier. «Il devient de fait coopérateur et il a la possibilité de consommer de l'électricité d'origine 100% renouvelable sans devoir investir dans l'installation.» Autre avantage: le courant est vendu à un prix avantageux au propriétaire du bâtiment. En effet, cette électricité n'est pas frappée par les taxes du réseau. «Elles comptent pour environ la moitié du prix de l'électricité», souligne Bruno Marmier. Le solde du courant est réinjecté dans le réseau. «Groupe E le reprend pour 8,5 centimes le kWh», note le président.

La vente du courant constitue le principal revenu de la coopérative. Les investisseurs sont rémunérés au taux de

3,5% dès la troisième année et les bénéfices de la coopérative sont réinvestis dans la coopérative. Autre particularité du projet: il ne mise pas sur les subventions étatiques et ne compte pas sur la Rétribution au prix coûtant (RPC), cet encouragement fédéral à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (lire ci-dessous).

Élargir la base

Au-delà d'un modèle d'affaires, la coopérative prône une philosophie et une orientation idéologique, qu'elle estime complémentaires à l'action politique. «L'objectif est d'élargir la base sociale favorable à une transition énergétique, favorisant la production d'énergies renouvelables», résume Susana Jourdan, également responsable de la coopérative et directrice de «La Revue Durable», magazine spécialisé édité à Fribourg. «Être propriétaire d'unités de production sensibilise à la valeur de l'énergie et incite à faire preuve de modération dans son utilisation.» I

DES RACINES SOLEUROISES

La **fédération Optima Solar Suisse** compte quatre coopératives situées dans les cantons de Berne, Argovie, Fribourg et Soleure qui a été le berceau du projet énergétique en 2011. Au niveau helvétique, on compte un total de 853 membres, un capital de 5,3 millions et une production annuelle de 1,9 GWh (soit environ la consommation de 400 ménages sur un an) répartie sur 22 installations photovoltaïques.

La coopérative soleuroise est par ailleurs de loin la plus importante. Elle englobe à elle seule 694 associés pour un capital de 4,9 millions investis dans 21 installations. Le succès régional est probablement lié à la date de lancement, selon Susana Jourdan, membre de la coopérative fribourgeoise: «Le projet a été lancé en 2011, au lendemain de l'accident de la

centrale de Fukushima. La décision du Conseil fédéral de ne plus construire (ni de remplacer) de centrales nucléaires est également tombée en septembre de la même année. Ces deux événements ont certainement eu un impact non négligeable sur l'opinion publique.» A noter également que la section soleuroise était la seule coopérative Optima Solar jusqu'en 2014, année de fondation des sections bernoise et argovienne.

La **fédération dispose** d'employés (1,5 équivalent pleintemps) qui prennent en charge le travail administratif de chaque canton et donnent leur appui pour la planification. Les forces bénévoles des sections régionales peuvent donc se concentrer sur la recherche de coopérateurs et de toits dans leurs secteurs respectifs. DM

Plus de 2000 installations à Fribourg

Le **canton de Fribourg** compte actuellement 2157 installations solaires en service. Leur puissance totale est de 66 457 kW, indique Iris Mende, porte-parole de Groupe E. Reste que la dépendance aux énergies fossiles est importante. En effet, le pétrole et le gaz couvrent 70% de la consommation d'énergie du canton, ce qui représente 1,5 million de litres de mazout consommés chaque jour, peut-on lire dans le dernier rapport de l'Etat de Fribourg sur la stratégie énergétique. La part de l'électricité s'élève à 24% dans le mix énergétique.

Depuis 2009, l'hydraulique représente en moyenne 92% de la production. Mais pour la première fois, en 2014, la production électrique des installations RPC (30 GWh) a dépassé la production électrique liée à l'incinération des déchets (27 GWh). Elles représentent chacune 4% de la production. Pour rappel, RPC désigne la rétribution à prix coûtant du courant injecté. Cette rétribution a été introduite en 2008 afin de subventionner

la production de courant à partir d'énergies renouvelables. La RPC permet de promouvoir la construction de nouvelles installations qui produisent du courant à partir d'énergies renouvelables, indique Swissgrid, le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité en Suisse.

«La RPC s'essouffle. Il y a actuellement près de 40 000 projets d'installations solaires en attente», observe Jean-Louis Guillet, fondateur de Soleol, à Estavayer-le-Lac, société spécialisée dans le domaine du photovoltaïque. En effet, le nombre de demandes pour une rétribution à prix coûtant du courant injecté est supérieur au volume des subventions disponibles. L'Office fédéral de l'énergie a donc ordonné un arrêt des avis, de sorte que les nouvelles annonces doivent être placées sur une liste d'attente. Le parlement se penchera sur la question cet automne. Le supplément pour l'électricité d'origine renouvelable pourrait donc encore augmenter, de 1,3 centime à 1,5 centime par kilowattheure.

Afin de contourner cette liste d'attente, la Confédération permet depuis 2014 aux exploitants de petites installations photovoltaïques de recevoir une rétribution unique de 30% au maximum du coût des investissements en installations. «Actuellement seules les petites installations de moins de 200 m² peuvent bénéficier de cette rétribution unique. Mais le verrou pourrait bien sauter prochainement si la Confédération entend vraiment encourager les gens via cette rétribution unique», relève Jean-Louis Guillet.

Selon le spécialiste, les prochaines innovations dans le domaine du solaire sont à chercher du côté des batteries. «Les particuliers auront très bientôt à disposition des batteries à prix raisonnable. Ils pourront ainsi consommer le soir l'électricité produite par leur installation durant la journée. Aujourd'hui, ces batteries coûtent 6000 francs l'unité, mais les prix vont progressivement diminuer», augure le fondateur de Soleol. OW